

10780/16

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2015-2016

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 15 juillet 2016

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 15 juillet 2016

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du Conseil portant nomination de deux suppléants du Comité des régions, proposés par le Royaume des Pays-Bas

E 11313



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 8 juillet 2016
(OR. en)**

10780/16

CDR 61

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination de deux suppléants
du Comité des régions, proposés par le Royaume des Pays-Bas

DÉCISION (UE) 2016/... DU CONSEIL

du ...

**portant nomination de deux suppléants du Comité des régions,
proposés par le Royaume des Pays-Bas**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la proposition du gouvernement néerlandais,

considérant ce qui suit:

- (1) Les 26 janvier, 5 février et 23 juin 2015, le Conseil a adopté les décisions (UE) 2015/116¹, (UE) 2015/190² et (UE) 2015/994³ portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020. Le 13 juillet 2016, en vertu de la décision (UE) 2015/1140⁴ du Conseil, M. N.A. (André) VAN DE NADORT a été remplacé par M. H.J.J. (Henri) LENFERINK en tant que suppléant. Le 18 septembre 2015, en vertu de la décision (UE) 2015/1573⁵ du Conseil, M. J.H.J. (Hans) KONST a été remplacé par M. A. (Ard) VAN DER TUUK en tant que suppléant.
- (2) Deux sièges de suppléant du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de la fin des mandats de M. H.J.J. (Henri) LENFERINK et M. A. (Ard) VAN DER TUUK,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ Décision (UE) 2015/116 du Conseil du 26 janvier 2015 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020 (JO L 20 du 27.1.2015, p. 42).

² Décision (UE) 2015/190 du Conseil du 5 février 2015 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020 (JO L 31 du 7.2.2015, p. 25).

³ Décision (UE) 2015/994 du Conseil du 23 juin 2015 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020 (JO L 159 du 25.6.2015, p. 70).

⁴ Décision (UE) 2015/1140 du Conseil du 13 juillet 2015 portant nomination de deux membres néerlandais et de deux suppléants néerlandais du Comité des régions (JO L 185 du 14.7.2015, p. 17).

⁵ Décision (UE) 2015/1573 du Conseil du 18 septembre 2015 portant nomination de quatre membres néerlandais et de cinq suppléants néerlandais du Comité des régions (JO L 245 du 22.9.2015, p. 10).

Article premier

Sont nommés suppléants du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2020:

- M. B.R. (Bouke) ARENDS, *Wethouder van de gemeente Emmen*,
- M. T. (Tjisse) STELPSTRA, *Gedeputeerde van de provincie Drenthe*.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles,

Par le Conseil

Le président
